

Département des affaires juridiques
Décision DAJ2025-112

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche
relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2024-342
Nommant Monsieur Jean-Pierre DENIS Directeur adjoint du Département Système d'Information de
l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Jean-Pierre DENIS est chargé, par intérim et en complément de ses fonctions de Directeur adjoint du Département Système d'Information, des fonctions de Responsable de la mission sécurité du système d'information au sein du Département Système d'Information de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, pendant la période d'indisponibilité de Monsieur Vincent ARCHER.

Article 2 : La décision n° 2014-317 est suspendue.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 24 janvier 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE
LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel